Image not found or type unknown

L'huissier peut -il imposer les sommes à rembourser?

Par **poti22009**, le **10/08/2013** à **11:17**

bonjour à tous,

Je souhaiterais savoir si un cabinet d'huissier peut imposer mensuellement la somme à rembourser.
Dans mon cas, j'ai reçu un trop perçu de la caf, et avec les frais pris par l'huissier j'en arrive à plus de mille euros.
La secrétaire de leur cabinet insiste sur le fait que je ne puisse rembourser moins de 250 euros par mois, soit en 4 fois, et que la caf n'acceptera pas d'etre rembourser par de petites sommes. La proposition ne semble donc pas négociable.
Je suis une jeune en entreprise et sans fiche de salaire a l'appuis, ne sais comment prouver que de ce fait que les fins de mois sont très difficiles .

Je vous remercie pour votre attention.

Par **amajuris**, le **10/08/2013** à **11:47**

bjr
un créancier peut exiger le remboursement en une seule fois de sa dette.
donc le créancier peut fixer le montant de vos remboursements. cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés